



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT
AVEC L'ATELIER DE PARIS - CAROLYN
CARLSON POUR L'ORGANISATION D'UN
SPECTACLE LE 8 JUIN 2018**

**DÉCISION N° AU-18-150
EN DATE DU 28 MAI 2018**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEURET, 6^{ème} Adjointe au Maire ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'Atelier de Paris – Carolyn Carlson, représenté par Madame Anne Sauvage, dont le siège social est situé Cartoucherie, 2, route du Champ de Manoeuvres – 75 012 Paris – pour l'organisation du spectacle « Wild Cat », le vendredi 8 juin 2018, dont le coût total est fixé à 1 400 € (mille quatre cents euros) TTC ;

CONSIDÉRANT la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2017-2018.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Atelier de Paris – Carolyn Carlson, représenté par Madame Anne Sauvage, dont le siège social est situé Cartoucherie, 2, route du Champ de Manoeuvres – 75 012 Paris – une convention de partenariat pour l'organisation du spectacle « Wild Cat », le vendredi 8 juin 2018, dont le coût total est fixé à 1 400 € (mille quatre cents euros) TTC ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée de
la culture et du tourisme,

Signé

Odile SÉGURET

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20180528-Imc1H5278H1-AR
Date de réception en Préfecture : 28/05/2018
Date de Publication : 28/05/2018